

En faveur des retraités, la détente oui, la défense surtout !

Texte Claude-Alain Kleiner // **Photo** Bernard Python

Détente et défense des retraités... Tels sont les deux champs d'activités de l'AVIVO. Grâce au dynamisme des comités régionaux, les propositions d'activités de loisirs des sections sont riches et variées. Au plan cantonal, c'est l'important secteur de la défense des retraités qui prédomine et détermine les ordres du jour ! Avec du pain sur la planche dès lors que le pouvoir d'achat des retraités s'effrite au gré des augmentations annoncées au cours de ces derniers mois. Rejoignez-nous dès lors que plus on est nombreux, plus on est fort !

Un peu d'histoire...

En 1943, une pétition demandant la création d'une rente pour les veuves, invalides, vieillards et orphelins, jusqu'alors dépourvus de tout droit à une telle aide, recueillit en Suisse 180 000 signatures. Ce n'était qu'une étape puisque, grâce aux efforts de toutes et tous, cela conduisit non seulement à la naissance de l'AVS en 1948, mais également à la constitution de l'AVIVO (Association des Vieillards, Invalides, Veuves et Orphelins) en Suisse, laquelle, aujourd'hui, se présente sous le même logo mais en réduisant sa signification à la défense et la détente des retraités. A Neuchâtel, section de l'AVIVO Suisse, placées sous l'égide d'un comité cantonal et d'une assemblée des délégués, les sections régionales conservent leur liberté de manœuvre et leur autonomie financière.

l'actualité politique. Ainsi et dans ce contexte, l'AVIVO intervient et prend position dans le domaine social, tout en demeurant neutre au plan confessionnel et politique. Certes, sa posture peut sembler d'ordre politique puisque nombre d'objets portent sur des objets d'importance mais sans couleur partisane. Pour exemple, lorsque l'AVIVO soutient l'initiative pour une 13^e rente AVS, elle défend ses membres dans son domaine de compétences. Tout comme lorsque nombre de ses bénévoles viennent en aide et/ou en soutien de ses membres pour la déclaration d'impôts notamment. Savez-vous, par exemple, que près de 23% des personnes ayant droit aux prestations complémentaires ne les reçoivent pas !

Défense des valeurs

Reconnue d'utilité publique par les autorités, l'AVIVO entretient des rela-

tions avec ces dernières aux trois niveaux constitutionnels - commune, canton et confédération -, ce qui assure à ses membres un lien permanent avec

Dans le domaine de la détente, l'AVIVO offre à ses membres moult occasions de pratiquer des activités de loisirs. Celles-ci peuvent apparaître, de prime abord, anodines voire superflues. C'est tout l'inverse dès lors qu'elles participent à ce lien social indispensable à l'équilibre psychique et même physique des membres. Au travers de cette œuvre de facilitation des initiatives individuelles et collectives de ses membres en matière de loisirs, l'AVIVO exerce sa mission de prévention. ■

L'AVIVO à Neuchâtel

En quelques mots, l'AVIVO, c'est :

- 1900 membres
- 50 bénévoles
- 4 sections
- Un comité cantonal
- 4 bulletins par an
- Des permanences
- Plusieurs dizaines d'activités
- ...

AVIVO Neuchâtel

Association de défense et de détente
des retraitées et retraités

13^e rente AVS

Une simple question de respect

L'article 112 de la Constitution fédérale affirme que «*les rentes AVS doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée*». Si cet article était appliqué durant bon nombre d'années après 1948, à l'évidence, ce n'est plus le cas aujourd'hui. En tous les cas, pas pour une bien trop large part du 1,4 million de retraités en Suisse. A la sortie du second conflit mondial, la Suisse a donc choisi de consacrer 4% de sa masse salariale à la création de l'AVS. Evoquant le principe de la 13^e rente AVS, des lobbies tentent d'instiller la peur, prétendant que la Suisse serait endettée à cause d'une démographie fléchissante. Tel ne serait pas le cas, tant s'en faut! D'ailleurs cette question démographique est utilisée de manière trompeuse. S'il y avait bien, en 1948, six actifs pour un retraité et plus que trois aujourd'hui, ces adversaires omettent de dire qu'en 1948, près de 80% des femmes adultes de moins de 65 ans ne recevaient aucun salaire et donc, ne cotisaient pas. Dès lors, sans doute pouvons-nous affirmer que le nombre de postes de travail par rapport à la population est somme toute assez stable.

De toutes les manières, en 75 années d'existence, l'AVS a accumulé une fortune de presque 50 milliards de francs. En 2022, ses recettes ordinaires dépassaient de 1,6 milliard le besoin de rentes. Sans compter les 2 milliards dus à la hausse de la TVA qui viendront s'ajouter aux bénéfices.

A plus long terme, on évoque une hausse de 0.4% pour les salariés comme pour les employeurs afin de financer les besoins de notre premier pilier.

Soyons clairs, une rente mensuelle moyenne de 1'800 francs par mois, limitée à une rente et demie pour les couples mariés, est clairement insuffisante pour vivre.

Par égard, par respect pour toutes ces personnes qui ont travaillé toute leur vie, la promesse de la Constitution doit être tenue.

Claude-Alain Kleiner, président

